La Berrichonne Châteauroux

Athletic Club

ATHLÉ

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) : …….

Agissant en qualité de : Père Mère Tuteur Tutrice [1]

De l'enfant : …….

Déclare avoir pris connaissance des conditions d'organisation des conditions de regroupement, du règlement intérieur et :

1. Autorise mon enfant à participer à toutes les activités du regroupement
2. Autorise le directeur de regroupement à prendre, le cas échéant, toutes les mesures traitements médicaux et paramédicaux, hospitalisation, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant [2].
3. Les téléphones portables et assimilés sont tolérés, toutefois, si les responsables le juge nécessaire, ils pourront être prélevés pendant la nuit.

Mon enfant aura un téléphone portable (ou assimilé) oui non[1]

4. Autorise un des membres de l'encadrement à transporter mon enfant dans son véhicule personnel en cas de nécessité.
5. M'engage à venir chercher mon enfant en cas d'exclusion pour non-respect du règlement intérieur du regroupement
6. M'engage à prendre en charge les éventuelles dégradations de la responsabilité de mon enfant

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT :

Nom …….. Prénom …….

N° de Tel :……..

Adresse : ……

Commune :

…….

Date : ……..

Signature des parents Signature du participant

1 Entourer les mentions utiles

2 En cas de contrindication médicale, prière d'en tenir informer par écrit le Directeur du regroupement

La Berrichonne Châteauroux

Athletic Club

ATHLÉ

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

REGLEMENT INTERIEUR DES STAGES ET COMPETITIONS

Les stages, match, compétitions organisées par les structures FFA (du club au national), doivent permettre d'apporter aux participants un complément performant à leur préparation habituelle et se doivent dérouler dans de bonnes conditions.

L'encadrement prendra donc toutes les mesures nécessaires à la sécurité, ainsi qu'à la santé physique et morale des participants. Les règles suivantes doivent être admises et respectées par tous.

1 Le programme du regroupement est fixé par le responsable technique en liaison avec les athlètes et leurs entraîneurs. Ils prévoient les plages horaires d'entraînement, de compétition, de récupération, de soins et de loisirs.

2 Le respect mutuel entre athlètes, cadres et personnels du lieu d'accueil est le principe fondamental de leurs relations

3 Le bon déroulement du regroupement implique le respect des règles de vies suivantes :

- Etre ponctuel
- Ne pas dégrader les lieux d'hébergements, d'entrainement et le matériel.

4 La récupération doit tenir une place importante au sein du regroupement, afin que celui – ci soit pleinement profitable. Elle s'appuie sur les qualités réparatrices du sommeil, d'hygiène, de soins et de respect d'une diététique élémentaire. Le tabagisme, la consommation d'alcool et de drogue sont totalement prohibés.

5 Le non-respect d'autrui, tout comportement portant atteinte à la moralité ou l'image de l'athlétisme, du club ou plus généralement au bon déroulement du regroupement, seront sanctionnés par le club via la Ligue.

6 Le coût des dégradations, de la responsabilité du participant, sera facturé par le club aux familles.

7 Les athlètes mineurs doivent obligatoirement retourner au responsable du regroupement l'autorisation parentale type ci-jointe (recto)

Date :……..

Signature des Parents

Signature du Participant